

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE MARDI 23 SEPTEMBRE 2025 À 18H30, À LA SALLE J.-MAURICE PROULX

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Aubé, Philippe	Forgues, Yannick
Bédard, Dave	Groppi, Philippe
Bernier, Jean-Pierre	Kirouac, Cindy
Bourget, Patrick	Lafrenière, Édith
Caron, Julie	Lemieux, Geneviève (<i>Teams</i>)
Côté, Mathieu	Marcotte, Caroline
Daigle, Denis	Tremblay, Isabelle

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Gauthier, Eric*

* Absence annoncée.

INVITÉ(E)S :

Brisson, Claudie – Directrice générale de la Fondation du Cégep de Lévis
Joncas, Natascha – Secrétaire générale et coordonnatrice aux affaires corporatives
Comité Univert :
- Bois, Charles-Émile
- Chapados, Thomas
- Fregni, Lucas
- Guiagain, Junior

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée, mot de bienvenue et présentation des nouveaux membres et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux des séances du 17 juin et du 26 août 2025
- 4.0 Affaires découlant des procès-verbaux des séances du 17 juin et du 26 août 2025
- 5.0 Présentation par les étudiants
- 6.0 Présentation du plan de travail 2025-2026 de la Fondation
- 7.0 Tableau de bord PS 2023-2028
- 8.0 Bilan annuel de l'application de la Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP) 2024-2025
- 9.0 Délivrance de DEC
- 10.0 Délivrance d'AEC

- 11.0 Modifications à la structure administrative du Cégep
 - 12.0 Nomination d'un membre au comité d'appel pour 2025-2026
 - 13.0 Nomination d'un membre externe au comité des ressources humaines
 - 14.0 Nomination d'un membre externe au comité de gouvernance et d'éthique
 - 15.0 Nomination de la personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
 - 16.0 Rapport de la Direction générale
 - 17.0 Rapport de la Présidence
 - 18.0 Effectif étudiant au 20 septembre 2025
 - 19.0 Rapport des comités
 - 19.1 Commission des études
 - 19.2 Comité exécutif
 - 19.3 Comité d'audit
 - 19.4 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 19.5 Comité des ressources humaines
 - 19.6 Décisions prises par le dirigeant d'organisme
 - 20.0 Prochaine rencontre
 - 21.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE, MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à toutes et à tous, confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée. Il souligne l'arrivée de plusieurs nouveaux membres au sein du conseil d'administration. À tour de rôle, les membres du conseil se présentent brièvement en précisant le siège qu'ils occupent.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par M. Patrick Bourget et résolu à l'unanimité

QUE - l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 17 JUIN ET DU 26 AOÛT 2025

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bernier, appuyé par Mme Caroline Marcotte et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025 soit adopté tel que rédigé.

QUE - le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2025 soit adopté tel que rédigé.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 17 JUIN ET DU 26 AOÛT 2025

Conformément à la fiche de suivis déposée, le directeur général confirme que tous les suivis administratifs ont été effectués. Il ajoute que depuis les derniers suivis, la demande de subvention PSOv4 pour le projet du nouveau complexe technologique du CRVI a été déposée au ministère.

5.0 PRÉSENTATION PAR LES ÉTUDIANTS

Invités à se joindre à l'assemblée, quatre étudiants présentent au conseil le mandat du comité Univert qui est de sensibiliser la communauté étudiante face aux enjeux écologiques et environnementaux. À tour de rôle, ils dressent la liste des projets qui ont été réalisés en 2024-2025 tels que :

- Activités de sensibilisation lors du Jour de la Terre ;
- Kiosques dans le mail tenus par différents exposants ;
- Activités ludiques et concours ;
- Projet Umano : sensibilisation sur le jardinage, l'alimentation biologique et la mise en place d'ateliers de cuisine collective en collaboration avec le jardin communautaire du Groupe CSB ;
- Atelier de fabrication de savon biologique ;
- Mise en place d'une friperie.

Ils présentent sommairement les projets à venir pour l'année 2025-2026 :

- Encourager l'implication au sein du comité Univert en scindant celle-ci par mandat ou par activité ;
- Refonte de l'affichage des contenants de déchets, de matières compostables et recyclables en collaboration avec la conseillère en développement durable ;
- Éduquer la communauté étudiante à bien trier ses matières résiduelles ;
- Publiciser davantage la friperie ;
- Participer au Colloque environnement jeunesse ;
- Poursuivre le projet de collaboration avec la Société de transport de Lévis (STL) pour la réduction du coût du transport en commun pour les étudiants du cégep ;
- Promouvoir le co-voiturage et l'espace vélo Desjardins ;
- Installation du moteur de recherche Écosia.

Les membres du conseil remercient les étudiants présents et les félicitent pour leurs actions et leurs initiatives en lien avec l'environnement.

6.0 PRÉSENTATION DU PLAN DE TRAVAIL 2025-2026 DE LA FONDATION

Invitée à se joindre à l'assemblée, la directrice générale de la Fondation présente les orientations de son plan de travail pour l'année 2025-2026. Elle rappelle que l'une des priorités de la Fondation est de soutenir financièrement les projets du cégep et les étudiants, que ce soit au niveau de la réussite éducative, la vie étudiante, des sports et de la santé ou des projets d'envergure tels que la salle de spectacle et le café étudiant.

Pour la prochaine année, elle mentionne que la Fondation souhaite augmenter et diversifier ses revenus, soutenir et faire rayonner les étudiants, appuyer la réalisation de projets majeurs et créer un sentiment d'appartenance chez les diplômé(e)s.

La Fondation continuera de participer à plusieurs activités de financement collaboratives et souhaite outiller davantage les professeurs, les départements et les étudiants dans ces activités de financement.

Elle souhaite mettre en place une infolettre et mettre l'emphase sur la campagne de financement interne qui aura lieu du 20 octobre au 15 novembre prochains. La Fondation souhaite augmenter le nombre de donateurs internes. Elle profite de l'occasion pour inviter les membres du conseil à donner à la Fondation et à participer à la soirée-bénéfice du 4 février 2026.

Des échanges ont lieu sur la participation financière des étudiants par le biais de cotisations à même la facture des frais de scolarité.

Le directeur général rappelle qu'il est important de soutenir la Fondation et remercie ceux et celles qui contribuent. Cette contribution permet de soutenir les étudiants, des projets porteurs et les équipes sportives. Le directeur général remercie Mme Claudie Brisson pour son excellent travail.

La présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA_CL).

7.0 TABLEAU DE BORD PS 2023-2028

Le président du conseil rappelle la mise en contexte de l'élaboration du plan stratégique 2023-2028. Le directeur général souligne qu'il a pris connaissance du plan stratégique depuis le début de son mandat et qu'il est fier des orientations que le cégep s'est donné.

Le directeur général présente l'évolution des indicateurs pour les trois orientations du plan stratégique et mentionne que chaque orientation est pourvue d'objectifs généraux et d'objectifs spécifiques. Le directeur général est satisfait de la progression des actions en lien avec les objectifs. Il souligne que le cégep se doit de poursuivre les efforts pour la réalisation des actions en lien avec l'objectif 1.3 (soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI)) et l'objectif 3.2 (soutenir le développement des deux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)).

Des échanges ont lieu quant à la réalisation du plan stratégique dans le contexte actuel de compressions budgétaires. Au besoin, le directeur général verra à faire des ajustements, mais réaffirme que la mission première du cégep demeure le soutien de la réussite éducative, comme le stipule l'orientation 1.

La présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA_CL).

8.0 BILAN ANNUEL DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES PROGRAMMES (PIGP) 2024-2025

La directrice des études rappelle l'opération annuelle prévue à l'intérieur de la PIGP qui consiste à produire un bilan de son application.

Pour chacun des programmes d'études offerts au cégep, et ce, autant pour les programmes menant au diplôme d'études collégiales (DEC) que pour ceux conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), elle présente où en est rendu le processus d'évaluation au terme de l'année 2024-2025 parmi les trois phases de gestion d'un programme : l'élaboration, l'implantation ainsi que l'évaluation continue et suivi.

Elle explique en quoi consiste cette évaluation continue, s'échelonnant sur une période de six ans et qui s'appuie sur les critères définis par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), soit la pertinence, la cohérence, les méthodes pédagogiques et l'encadrement, l'efficacité, la gestion du programme, l'adéquation des ressources.

Elle explique le mécanisme de gestion des litiges prévu dans la PIGP et fait part qu'il y a eu certains enjeux en ce sens et que certains dossiers ont été portés en appel.

Elle fait mention des programmes qui ont fait l'objet d'une analyse pour un ajout à la carte des programmes, soit :

- Pour la formation continue :
 - AEC – Assurance de dommages de particuliers (*implantation A-2025*)
 - AEC – Comptabilité (*implantation A-2025*)

Des échanges ont lieu concernant la compréhension du facteur d'équilibre (FE) et les différentes façons dont sont calculés les allocations et le financement qui ont un impact sur la gestion de la masse salariale enseignante. La vision est aussi de ne pas dénaturer les programmes et de protéger la carte actuelle de programmes.

Résolution CA-3694

CONSIDÉRANT - les rôles et responsabilités de la Direction des études spécifiés dans la Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP);

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par Mme Caroline Marcotte, appuyé par Mme Geneviève Lemieux et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte le bilan annuel de l'application de la Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP) 2024-2025.

9.0 DÉLIVRANCE DE DEC

La directrice des études propose que le cégep recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur la délivrance du diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s enregistré(e)s dans le document officiel produit par le cégep, lequel présente 42 sanctions. Ces étudiant(e)s ont atteint l'ensemble des objectifs et standards du programme auquel elles/ils sont inscrit(e)s et ont réussi les épreuves les rendant admissibles à la sanction de leurs études.

Résolution CA-3695

CONSIDÉRANT - l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC);

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 e) du *Règlement de régie interne* du cégep;

CONSIDÉRANT - la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires;

CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - la liste officielle des programmes et du nombre d'étudiant(e)s par programme ayant droit à la sanction des études;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bernier, appuyé par M. Patrick Bourget et résolu à l'unanimité

QUE - le cégep recommande à la ministre de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiant(e)s dûment enregistré(e)s dans le document officiel produit par le cégep;

QUE - la directrice adjointe au Service du cheminement et de l'organisation scolaires soit mandatée pour signer le rapport de recommandation de sanctions.

10.0 DÉLIVRANCE D'AEC

La directrice des études recommande la délivrance d'AEC aux 11 finissant(e)s qui ont satisfait les conditions permettant l'obtention de leur attestation d'études collégiales.

Résolution CA-3696

- | | |
|--|--|
| CONSIDÉRANT | - l'article 33 de la Section VII du <i>Règlement sur le régime des études collégiales</i> qui traite de la sanction des études et qui donne le pouvoir au cégep de décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont atteint les objectifs du programme d'établissement auquel elles et ils sont admis(es); |
| CONSIDÉRANT | - que la Direction de la formation continue et des services aux entreprises a respecté l'article 5.1 du <i>Règlement n°8</i> en transmettant au Service du cheminement et de l'organisation scolaires les notes obtenues par les étudiants(e)s inscrit(e)s aux programmes menant à une AEC; |
| CONSIDÉRANT | - que le Service du cheminement et de l'organisation scolaires a procédé à l'analyse du dossier scolaire de ces étudiant(e)s et a constaté que tous les cours du programme ont été réussis comme le stipule l'article 5.2 du <i>Règlement n°8</i> et en conformité avec les prescriptions de la <i>Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages</i> (PIÉA) qui traite de la sanction des études; |
| CONSIDÉRANT | - les articles 25 et 26 de la <i>Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages</i> (PIÉA) et la recommandation du Service du cheminement et de l'organisation scolaires; |
| CONSIDÉRANT | - l'article 3.2.3 e) du <i>Règlement de régie interne</i> du cégep; |
| CONSIDÉRANT | - que l'article 6.2 du <i>Règlement n°8</i> stipule que chaque attestation est signée par la Direction générale et la Direction des études; |
|
Il est proposé par M. Patrick Bourget, appuyé par Mme Édith Lafrenière et résolu à l'unanimité | |
| QUE | - le cégep décerne une attestation d'études collégiales aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux conditions de sanction prévues à la réglementation, et dûment enregistré(e)s dans le document produit par le cégep; |
| QUE | - le directeur général et la directrice des études signent les attestations. |

11.0 MODIFICATION À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU CÉCEP

Le directeur général présente au conseil les deux demandes de modification à la structure administrative du cégep. Il rappelle que ces demandes ont fait l'objet d'avis favorables de la part de l'Association des cadres (ACCL) et du comité des ressources humaines et que ces changements n'ont aucune incidence financière pour le cégep.

Premièrement, il est demandé de modifier le titre de coordonnatrice au Bureau international et au carrefour de l'information Desjardins pour celui de directrice adjointe en ajoutant les dossiers de la Recherche et du numérique. La nouvelle direction adjointe relèverait directement de la directrice des études.

Deuxièmement, il est demandé de modifier le titre de coordonnatrice aux affaires corporatives et secrétariat général pour celui de directrice adjointe aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale. La nouvelle direction adjointe relèverait directement de la direction générale et non plus de la direction des ressources humaines.

Des échanges ont lieu concernant la compréhension des critères liés à l'établissement de la classe d'emploi du personnel cadre. Le directeur général mentionne que cela est régi par le Plan de classification des emplois types produit par le ministère de l'Enseignement supérieur et le calcul de pointage qui s'y trouve. Ainsi, malgré le changement de titre, la classe d'emploi demeure équivalente, ce qui n'engendre pas de hausse au traitement salarial.

Résolution : CA-3697

- | | |
|---|---|
| CONSIDÉRANT | - la nécessité d'effectuer les modifications proposées afin d'optimiser le travail des équipes ; |
| CONSIDÉRANT | - que les modifications proposées n'ont aucune incidence financière pour le cégep ; |
| CONSIDÉRANT | - la consultation auprès du comité local, et ce, en conformité avec l'article 7.4.8 de la Politique de gestion du personnel cadre ; |
| CONSIDÉRANT | - l'obligation pour le directeur général de présenter les modifications proposées au comité des ressources humaines, et ce, en conformité avec l'article 3.2.2. du Règlement de régie interne ; |
| CONSIDÉRANT | - l'avis favorable du comité local, du comité des ressources humaines, de la directrice des études et du directeur général ; |
| Il est proposé par M. Philippe Groppi, appuyé par Mme Julie Caron et résolu à l'unanimité | |
| QUE | - le conseil d'administration adopte les modifications proposées à la structure administrative du Cégep de Lévis. |

Une pause de 10 minutes est convenue. La séance reprend à 20 h.

12.0 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ D'APPEL POUR 2025-2026

La secrétaire du conseil mentionne que Mme Édith Lafrenière a signifié son intérêt à siéger au comité d'appel pour la prochaine année.

Résolution : CA-3698

CONSIDÉRANT - l'article 21.2 du Règlement no 11 relatif à certaines conditions de vie au Collège, lequel stipule ceci : « Le comité d'appel est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration dont l'un sera obligatoirement un étudiant... »;

CONSIDÉRANT - l'intérêt de Mme Édith Lafrenière à devenir membre dudit comité;

Il est proposé par Mme Julie Caron, appuyé par Mme Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE - soit nommé le membre suivant pour siéger au comité d'appel pour l'année 2025-2026 :
• Mme Édith Lafrenière.

13.0 NOMINATION D'UN MEMBRE EXTERNE AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La secrétaire du conseil mentionne l'intérêt de Mme Julie Caron à siéger au comité des ressources humaines pour la prochaine année.

Résolution : CA-3699

CONSIDÉRANT - que le comité des ressources humaines est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT - le mandat du comité des ressources humaines qui consiste à examiner les aspects des ressources humaines relevant de la compétence du conseil et de lui faire des recommandations;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du Règlement de régie interne relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.4 du Règlement de régie interne stipulant qu'il revient au conseil d'élire les membres de chacun de ses comités statutaires;

Il est proposé par M. Dave Bédard, appuyé par M. Jean-Pierre Bernier et résolu à l'unanimité

QUE - soit nommé le membre suivant pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année 2025-2026 :

- Membre externe : Mme Julie Caron

14.0 NOMINATION D'UN MEMBRE EXTERNE AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La secrétaire du conseil fait part de l'intérêt de Mme Caroline Marcotte à siéger à ce comité pour 2025-2026.

Résolution : CA-3700

CONSIDÉRANT - que le comité de gouvernance et d'éthique est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT - le mandat du comité de gouvernance et d'éthique qui consiste à assurer le bon fonctionnement du conseil et de ses comités dans l'exercice de leurs pouvoirs relatifs à l'administration et au développement du cégep et qu'il doit aussi voir au respect du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du Règlement de régie interne relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.4 du Règlement de régie interne stipulant qu'il revient au conseil d'élire les membres de chacun de ses comités statutaires;

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par M. Yannick Forgues et résolu à l'unanimité

QUE - soit nommé le membre suivant pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2025-2026 :

- Membre externe : Mme Caroline Marcotte

15.0 NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RARC)

Compte tenu de la charge de travail supplémentaire en raison de la présence du Vérificateur général du Québec (VGQ), du manque d'effectif à la Direction des services administratifs et de l'aspect légal du rôle, il est demandé que le rôle de personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) soit transféré à Me Natascha Joncas au secrétariat général.

Résolution : CA-3701

- CONSIDÉRANT - la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) à laquelle le cégep est assujetti;
- CONSIDÉRANT - l'obligation du cégep, selon l'article 21.0.1 de la LCOP, à l'effet de désigner une personne responsable de l'application des règles contractuelles;
- CONSIDÉRANT - les fonctions de la coordonnatrice aux affaires corporatives, sa formation et compétences en droit;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de Mme Marie-Chantal Beaudoin qui agit à titre de directrice des services administratifs par intérim en l'absence de Mme Marie-Claude Ferland;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable du directeur général;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable du comité d'audit;
- Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par Mme Caroline Marcotte et résolu à l'unanimité
- QUE - Me Natascha Joncas soit nommée à titre de responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) durant l'absence de Mme Marie-Claude Ferland.

16.0 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général communique quelques éléments d'information en lien avec :

- Projet de salle de spectacle : une rencontre a eu lieu avec le directeur général sortant de Diffusion culturelle Lévis (DCL), M. Jacques Leblanc. Cette rencontre a permis d'échanger sur la collaboration entre les deux organisations, notamment en ce qui a trait au projet de salle de spectacle. Les paramètres de financement ayant changé, le cégep est désormais en mesure de déposer une demande de financement. Il est prévu de soumettre cette demande à l'automne. Une rencontre est prévue avec la nouvelle directrice générale de DCL dans les prochains jours.
- Projet de construction d'un bâtiment pour le CRVI : Le projet de financement a été déposé au programme de soutien aux organisations (PSOV4). Plusieurs personnes ont été sollicitées pour participer au projet : le maire de Lévis, des candidats à la mairie, M. Bernard Drainville, la Davie, le Centre de services scolaire des Navigateurs, M. Marc-André Thivierge, sous-ministre adjoint au ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Une présentation à l'équipe des sous-ministres adjoints est prévue au cours des prochaines semaines.
- Mesures gouvernementales : Le sous-ministre adjoint, M. Marc-André Thivierge et le directeur général de l'enseignement collégial, M. Christian Lavoie, ont informé les directions générales des cégeps que les mesures gouvernementales visant à réduire les dépenses de l'État sont toujours en vigueur (gel d'embauche, limitation des heures rémunérées et gel des budgets en investissement). Le Cégep de Lévis collaborera avec les autres cégeps et la Fédération des cégeps à l'élaboration d'une stratégie pour sensibiliser le MES et le gouvernement à l'importance du financement en enseignement supérieur.
- Visite de l'équipe de la gestion de l'offre du MES : Le 16 septembre dernier, des représentants de l'équipe de la gestion de l'offre du ministère de l'Enseignement supérieur ont rencontré le directeur général et la directrice des études et visité le cégep. L'historique et les prévisions d'effectifs étudiants leur ont été présentés ainsi que des défis à venir pour le cégep en raison de la gestion de la croissance. La Direction a été informée que le MES aura des défis de financement des cégeps et que ces derniers sont encouragés à maximiser l'utilisation de leurs espaces en trouvant des solutions non immobilières (par exemple : mettre en place des cohortes de portables, étendre la plage horaire et favoriser le développement de la formation à distance).
- Rencontres des représentants des groupes d'employés et des étudiants : Depuis son entrée en fonction le 4 août dernier, le nouveau directeur général a eu l'occasion de rencontrer les exécutifs syndicaux ainsi que ceux de l'association des cadres et de l'association étudiante. Ces rencontres ont permis d'identifier différentes priorités et préoccupations de part et d'autre.

- Visite du CPE l'Arc-en-ciel : Le 10 septembre dernier, le directeur général, accompagné de la secrétaire générale du cégep, Me Natascha Joncas, a rencontré la directrice générale du CPE l'Arc-en-ciel à l'installation Blériot. Le directeur général a rappelé la volonté du cégep de proposer un nouveau bail de 25 ans et de poursuivre les collaborations existantes.

Des échanges ont lieu quant à la gestion et les possibles pénalités du Conseil du trésor en lien avec le dépassement des heures rémunérées. Jusqu'à présent, la teneur des pénalités qui pourraient être applicables n'est pas connue. Elle soutient que le Cégep de Lévis entretient de belles relations de proximité avec le MES et que ce dernier lui apporte son soutien.

17.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE

Le président du conseil mentionne l'arrivée de plusieurs nouveaux membres au sein du conseil. Il prendra le temps dans les prochaines semaines de rencontrer chacun d'eux afin de bien les accueillir et les outiller dans leur rôle d'administrateur(rice). Il souligne que l'objectif de ces rencontres est de faire en sorte que chaque membre se sente à l'aise lors des assemblées et que le respect y règne.

18.0 EFFECTIF ÉTUDIANT AU 20 SEPTEMBRE 2025

La directrice des études rappelle tous les efforts et les travaux qui ont été réalisés avant la rentrée de l'automne 2025 pour accueillir la hausse de population étudiante. Quatre nouvelles classes pédagogiques ont dû être aménagées pendant la période estivale.

Un nombre total de 3 313 étudiants étaient inscrits au 20 septembre 2025. Avec une hausse de 10,2 % par rapport à l'an dernier, le cégep compte 3 189 étudiants inscrits à temps complet à l'automne 2025, ce qui représente 253 étudiants de plus que les projections du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Il est rappelé que le devis scolaire du cégep, fixé par le MES, est de 3 450 étudiants.

Des échanges ont lieu sur :

- La planification de la gestion de la croissance;
- L'allongement du cheminement scolaire des étudiants;
- L'analyse des besoins à venir pour l'année 2026-2027 en termes d'espace;
- Le calcul des prévisions des étudiants de 2^e et de 3^e année;
- La possibilité d'accompagnement par une firme privée pour la gestion des horaires maîtres, la capacité d'accueil, l'amélioration fonctionnelle et les travaux d'agrandissement.

La présentation sera déposée dans le portail du conseil d'administration (Groupe Teams CA_CL).

19.0 RAPPORT DES COMITÉS

19.1 COMMISSION DES ÉTUDES

La directrice des études présente les faits saillants du rapport d'activités 2024-2025 et du plan de travail 2025-2026.

Elle résume également les principaux sujets traités lors des rencontres du 6 mai et du 4 juin 2025.

19.2 COMITÉ EXÉCUTIF

Le directeur général rappelle les décisions prises par le comité lors de la rencontre du 17 juin dernier.

19.3 COMITÉ D'AUDIT

M. Jean-Pierre Bernier mentionne qu'il a été élu à la présidence du comité lors de la réunion du 8 septembre dernier.

Le président informe le conseil qu'une demande de dérogation sera possiblement déposée auprès du ministère de l'Enseignement supérieur afin de repousser la date de dépôt des états financiers 2024-2025. Cela s'explique par la charge de travail supplémentaire en raison de la présence du Vérificateur général du Québec (VGQ) et par le manque d'effectif à la Direction des services administratifs.

19.4 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Mme Édith Lafrenière mentionne qu'elle a été élue à la présidence du comité lors de la réunion du 9 septembre dernier.

La présidente confirme que le comité se penchera sur la formation offerte aux membres. Étant donné que plusieurs membres du conseil sont nouveaux, le comité souhaite miser sur l'accompagnement continu en lien avec leurs rôles et responsabilités. Des capsules vidéo seront enregistrées par la secrétaire générale afin que les nouveaux membres puissent s'autoformer sur certains sujets.

19.5 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Dave Bédard mentionne qu'il a été élu à la présidence du comité lors de la réunion du 16 septembre dernier. Il fait part des sujets traités lors de cette rencontre.

19.6 DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRIGEANT D'ORGANISME

Comme stipulé à l'article 7.2 a) du *Règlement portant sur la délégation des fonctions devant être exercées par le dirigeant de l'organisme*, le directeur général doit faire rapport au conseil d'administration de ses décisions dans le cadre de cette délégation, en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), de

ses règlements et de ses directives. Pour la période du 7 juin au 5 septembre 2025, des contrats de gré à gré totalisant une somme de 5 486 \$ ont été effectués pour l'achat de matériel informatique et du matériel de cours pour les départements de Biologie et biotechnologie et Chimie.

20.0 PROCHAINE RENCONTRE ORDINAIRE : MARDI 11 NOVEMBRE 2025

La prochaine séance ordinaire du conseil est prévue en présentiel le mardi 11 novembre 2025.

La secrétaire générale informe les membres qu'une visite des deux CCTT aura lieu à 17h30 avant la prochaine séance du conseil pour les nouveaux membres. Une invitation leur sera transmise ultérieurement.

21.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

M. Patrick Bourget propose la levée de l'assemblée à 20h48.



NATASCHA JONCAS
SECRÉTAIRE DU CONSEIL



DENIS DAIGLE
PRÉSIDENT